



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25	Séance du 2 avril 2024
Conseillers présents : 19	
Votants : 22	
Date de la convocation : 19 mars 2024	
Delib20240405	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sophie OBLIN-POMMIER, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DÉLAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

M. Hervé ROSE à Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS
M. Laurent EUDE à M. Pierre JUNQUA
Mme Ymen FARHAT à Mme Sophie OBLIN-POMMIER.

Absents excusés :

M. Jean-Marie GUILLEMIN
Mme Fabienne MOREL
M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Monsieur Bertrand LANGRAND, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20240405**OBJET : Compte administratif 2023 – Budget ville et budget des activités funéraires**

Le conseil municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2023, dressés par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés	/	1 203 865,77 €		300 000,00 €	/	1 503 865,77 €
Opérations de l'exercice	1 965 269,88 €	5 148 670,33 €	6 555 926,66 €	7 014 777,18 €	8 521 196,54 €	12 163 447,51 €
TOTAUX	1 965 269,88 €	6 352 536,10 €	6 555 926,66 €	7 314 777,18 €	8 521 196,54 €	13 667 313,28 €
Résultat de clôture	/	4 387 266,22 €		758 850,52 €		5 146 116,74 €
Restes à réaliser	360 270,04 €	374 975,11 €			360 270,04 €	374 975,11 €
TOTAUX CUMULES	2 325 539,92 €	6 727 511,21 €	6 555 926,66 €	7 314 777,18 €	8 881 466,58 €	14 042 288,39 €
RESULTATS DEFINITIFS	/	4 401 971,29 €		758 850,52 €		5 160 821,81 €

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES ACTIVITES FUNERAIRES

Résultats reportés	/	/	9 163,09 €	/	9 163,09 €	/
Opérations de l'exercice	/	/	10 611,28 €	8 936,26 €	10 611,28 €	8 936,26 €
TOTAUX	/	/	19 774,37 €	8 936,26 €	19 774,37 €	8 936,26 €
Résultat de clôture	/	/	10 838,11 €		10 838,11 €	
Restes à réaliser	/	/				
TOTAUX CUMULES	/	/	19 774,37 €	8 936,26 €	19 774,37 €	8 936,26 €
RESULTATS DEFINITIFS	/	/	10 838,11 €	/	10 838,11 €	

- 2) constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17 avril 2024

ID : 014-211401815-20240402-DELIB20240405-DE

Berger Levivault

Exécutoire le 17 avril 2024

- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- 5) à l'unanimité, approuve le compte annexe des activités funéraires,
- 6) à l'unanimité, approuve le compte administratif principal de la ville.

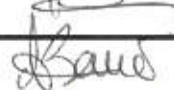
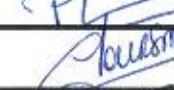
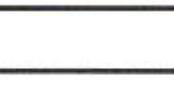
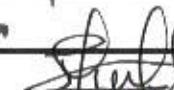
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 5 avril 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
Nombre de membres en exercice : <i>25</i>		Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Nombre de membres présents : <i>19</i>		Reçu en préfecture le 16/04/2024
Nombre de suffrages exprimés : <i>22</i>		Publié le 17 avril 2024
VOTES :		Levraut
Pour : <i>22</i>		ID : 014-211401815-20240402-DELIB20240405-DE
Contre : <i>0</i>		
Abstentions : <i>0</i>		
Date de convocation : 19/03/2024		Exécutoire le 17 avril 2024
Présenté par (1) Le MAIRE, A Cormelles-le-Royal le 01/01/2000		
(1) Le MAIRE,		
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Cormelles-le-Royal, le 01/01/2000		
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),		
ANDRE FLORENT		
ARANDA ANNE MARIE		
BARRE RIBET AURELIE		
BERARDI PHILIPPE		
BOURSIN PASCALE		
CHAUCHIS-ARDAENS MARYLINE		
DAMIEN GUINEHEUX		
DELAGE VALERY		
EUDES LAURENT		
FARHAT YMEN		
FREMIN CLAUDE		
GERME ISABELLE		
GUILLEMIN JEAN MARIE		
JUNQUA PIERRE		
LANGRAND BERTRAND		
LE CAM AUDRE		
LEVILLAIN VERONIQUE		
LIZORET DIDIER		
LOPEZ RACHEL		
MENARD FRANCIS		
MOREL FABIENNE		

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
MZARI ROSSI MUSTAPHA		
OBLIN POMMIER SOPHIE		
PIERRE JEROME		
ROSE HERVE		

Certifié exécutoire par (1) Le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le ; et de la publication le
A , le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
 Reçu en préfecture le 16/04/2024
 Publié le 17 avril 2024
 ID : 014-211401815-20240402-DELIB20240405-DE


Exécutoire le 17 avril 2024

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : **25**Nombre de membres présents : **19**Nombre de suffrages exprimés : **22**

VOTES :

Pour : **82**

Contre :

Abstentions

Date de convocation : 16/03/2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17 avril 2024

ID : 014-211401815-20240402-DELIB20240405-DE

Berger Levault

Exécutoire le 17 avril 2024

Présenté par (1) Le MAIRE.

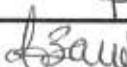
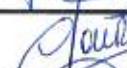
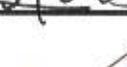
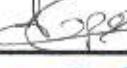
A Cormelles-le-Royal, le 02/04/2024

Le MAIRE

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A Cormelles-le-Royal, le 02/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ANDRE FLORENT	
ARANDA ANNE MARIE	
BARRE RIBET AURELIE	
BERARDI PHILIPPE	
BOURSIN PASCALE	
CHAUCHIS-ARDAENS MARYLINE	
DAMIEN GUINEHEUX	
DELAGE VALERY	
EUDES LAURENT	
FARHAT YMEN	
FREMIN CLAUDE	
GERME ISABELLE	
GUILLEMIN JEAN MARIE	
JUNQUA PIERRE	
LANGRAND BERTRAND	
LE CAM AUDE	
LEVILLAIN VERONIQUE	
LIZORET DIDIER	
LOPEZ RACHEL	
MENARD FRANCIS	
MOREL FABIENNE	

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES		IV D2
MZARI ROSSI MUSTAPHA		
OBLIN POMMIER SOPHIE		
PIERRE JEROME		
ROSE HERVE		

Certifié exécutoire par (1) Le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 17 avril 2024
ID : 014-211401815-20240402-DELIB20240405-DE



Exécutoire le 17 avril 2024